



Association
de l'industrie électrique
du Québec

Montréal, le 6 février 2007

Par courriel et par la poste

M^e Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Tour de la bourse
Case postale 001
800, place Victoria, 2^e étage
Bureau 2.55
Montréal, (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Dossier de la Régie R-3624-2007

M^e Dubois,

Nous accusons réception de votre lettre du 2 février relative à la demande d'approbation d'une entente visant la suspension des contrats en base et cyclable intervenue entre Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production, ci-après dossier R-3624-2007.

Après avoir pris connaissance des faits et de la décision D-2003-2159, je tiens à vous informer que l'AIEQ, par souci d'efficience du processus réglementaire et afin de s'investir uniquement dans les causes où son expertise amènera une valeur ajoutée, n'entend pas faire valoir d'intérêt dans le dossier en rubrique.

Confiant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, M^e Dubois, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général

Jean-François Samray

C.C. M^e Yves Fréchette